

Les jours de Radio courtoisie sont-ils comptés ?

Article rédigé par , le 27 décembre 2016

[Source : Le Salon Beige]

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a engagé une procédure de sanction contre le président de Radio Courtoisie pour "discrimination" et "non-maîtrise de l'antenne".

Le CSA a relevé "un certain nombre de dérapages" ces derniers mois dans "Le libre journal d'Henry de Lesquen", son monologue du lundi soir. Il a désigné un rapporteur issu du Conseil d'Etat pour instruire cette procédure dont **la sanction peut aller jusqu'à la suppression de l'émission ou le retrait de la fréquence de Radio Courtoisie**. Cette dernière éventualité n'est pas à exclure.

Cette procédure est à distinguer du procès contre Henry de Lesquen, pour 14 textes publiés sur son site et ses comptes Twitter, pour lesquels le procureur a requis six mois de prison avec sursis. Le jugement a été mis en délibéré au 25 janvier.

Pour mémoire, un certain nombre de patrons d'émission, qui ont osé se démarquer des propos excessifs d'Henry de Lesquen, [ont été exclus de la radio](#).